



Imaginez : vous êtes gravement blessé ou malade, et ne pouvez plus communiquer vos volontés en ce qui concerne vos soins. Par conséquent, votre mandataire doit prendre des décisions pour vous dans des circonstances très éprouvantes.

Les discussions sur la planification préalable des soins permettent de faire connaître vos volontés à votre mandataire et à d'autres personnes afin que tous comprennent ce qui est important pour vous et aient l'assurance nécessaire pour prendre de bonnes décisions en votre nom. Voilà le cadeau parfait pour tous ceux que vous aimez.

*Découvrez comment faire cadeau de vos volontés.*

*Visitez : <http://www.wrha.mb.ca/professionals/acp/>*

Parlons-en

Dialogue sur les  
décisions de fin de vie